

République Française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'ORCET
Conseil Municipal du 23 septembre 2025

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (16) ou représentés (5) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, *Christian GIRY représenté par Bernard DUCREUX*, *Michèle PINET représentée par Valérie ROUX*, Henri- Bénédicte BORREL, Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, *Arnaud MITORAJ représenté par Martine MATHELY*, *Sophie PICOT représentée par Sébastien MORANGE*, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, *Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ*,

Étaient absents (2) :

Xavier DUBOIS, Julie DURIEZ,

Secrétaire de séance : Valérie ROUX

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu que Mond'Arverne Communauté, en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1^{er} juillet 2021, s'est engagé dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs).

Vu que cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2),
- D'une convention de partenariat établie entre les 2 AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers,
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat



Vu que le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales à horizon 2035,
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC au 1^{er}/01/2028
 - o 2/ mise en œuvre par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement

Vu la synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du	X	X

Délibération n°39062025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 063-216302620-20250923-39062025-DE



		service navette Vic le Comte - Longues		
	7	Expérimentatio n d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
Modes partagés et/ou solidaire s	9	Création d'une aire de co- voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
	11	Expérimentatio n d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départemental e des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
Evolutio n des usages	15	Expérimentatio n de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMT-C-AC

Vu que le PDMs, arrêté le 26 juin 2025 par le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté, est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes-membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R1214-12 du code des transports,

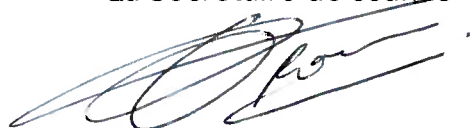
Saisi par Mond'arverne communauté pour émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'émettre** un avis favorable / défavorable sur le plan de mobilité simplifié de Mond'Arverne Communauté,
- **D'assortir** le PDMs des observations suivantes :

Fait et signé à Orcet, le 27 septembre 2025

La Secrétaire de séance



Valérie ROUX



Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.